

**Conseil économique et social**

Distr. générale
19 août 2009
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Organisation mondiale de la santé
Bureau régional pour l'Europe****Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et
la santé relatif à la Convention sur la protection
et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
et des lacs internationaux**

Mécanisme spécial de facilitation des projets

Deuxième réunion

Genève, 1^{er} juillet 2009

**Rapport de la deuxième réunion du Mécanisme spécial de
facilitation des projets****I. Participation et organisation des travaux**

1. Des représentants des pays suivants ont participé à la réunion du Mécanisme spécial de facilitation des projets (Mécanisme spécial): Arménie, Bélarus, Finlande, Géorgie, Hongrie, Kirghizistan, Lituanie, Norvège, Ouzbékistan, Roumanie, Suède, Suisse et Ukraine.
2. Des représentants des organisations internationales ci-après y ont également participé: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur l'eau et la santé et Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
3. Des représentants des organisations non gouvernementales (ONG) ci-après étaient aussi présents à la réunion: Organisation des Arméniennes pour la santé et l'environnement (AWHHE) et Femmes d'Europe pour un avenir commun (WECF).
4. M^{me} Carola Bjóklund (Norvège), Présidente du Mécanisme spécial, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants.
5. Les membres du Mécanisme spécial ont adopté l'ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WH/AC.1/2009/1-EUR/09/5086361/3.

II. Rappel des principes

6. La Présidente a rappelé les critères d'admissibilité des projets et signalé aux participants qu'ils trouveraient des informations détaillées à ce sujet sur le site Web du

Mécanisme spécial. Elle a souligné que les pays qui demandaient une aide au titre du Mécanisme spécial devraient faire preuve d'un fort degré d'engagement à l'égard du Protocole sur l'eau et la santé et de coopération avec les organisations non gouvernementales. Elle a exposé aux participants les progrès réalisés par les équipes spéciales constituées au titre du Protocole et les résultats qu'elles avaient atteints, notamment au sujet du projet de lignes directrices concernant la fixation d'objectifs. Ce document était déjà utilisé par les pays qui soumettaient des propositions de projet au Mécanisme spécial. La Présidente a aussi souligné que le cadre du Protocole, qui concernait de nombreuses questions liées à l'eau et à la santé, continuait d'évoluer et que l'une des difficultés encore à résoudre était celle de la coopération intersectorielle et de la coordination des activités entre les différents partenaires concernés par sa mise en œuvre.

III. Progrès réalisés depuis la première réunion: projets en République de Moldova et en Ukraine

A. République de Moldova

7. Lors de la première réunion du Mécanisme spécial, la Suisse s'était déclarée disposée à aider la République de Moldova à fixer des objectifs nationaux ou locaux concernant les normes et niveaux de résultat à atteindre ou à maintenir pour assurer un degré élevé de protection de l'état de santé de la population et la gestion durable des ressources en eau. Les participants à la deuxième réunion ont pris note des informations fournies par la Suisse sur les progrès réalisés et sur la méthode concrète que la Direction suisse du développement et de la coopération avait adoptée, en collaboration avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, pour établir des objectifs et fixer des dates cibles. L'effort allait porter sur trois niveaux d'action différents: a) l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales; b) le renforcement des moyens administratifs pour pouvoir organiser la planification à l'échelle du district; c) la création d'un lieu de dialogue propice à la cohérence, à l'harmonisation et à l'intégration entre différents secteurs et partenaires tels que l'État, les ONG, la communauté scientifique, le secteur privé et l'ensemble des citoyens. Les participants ont constaté que la République de Moldova comptait beaucoup d'exemples de bonnes pratiques concernant tant la gestion et la distribution de l'eau que l'assainissement, qu'il convenait de continuer d'améliorer et d'utiliser au mieux.

8. Un expert invité de la République de Moldova a déclaré que son pays considérait l'accès à l'eau et à l'assainissement comme prioritaires et avait pu assurer à de nombreux villages et villes des moyens de financer l'accès à de l'eau salubre et à des systèmes d'assainissement adéquats grâce aux concours financiers de la Commission européenne. Les participants à la réunion ont salué l'aide fournie par la Suisse et souligné que l'expérience du dialogue politique dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne (UE) dans le domaine de l'eau, dans laquelle la CEE avait été un partenaire stratégique essentiel, s'était avérée très fructueuse. Ce projet jouerait ainsi un rôle de catalyseur en aidant d'autres pays à définir des indicateurs, des pratiques optimales et des outils de gestion permettant de mettre en œuvre le Protocole.

9. Les participants ont conclu qu'il fallait sensibiliser tous les ministères et organismes compétents aux obligations découlant du paragraphe 2 de l'article 6 du Protocole, et y associer les ONG, les milieux scientifiques, le secteur privé et le public. Il a aussi été souligné qu'avant de soumettre des projets, il fallait qu'il y ait un accord sur le cofinancement par l'État et, le cas échéant, d'autres donateurs.

10. Enfin, les participants à la réunion sont convenus d'un calendrier révisé pour le projet, prévoyant les principaux produits suivants:

a) Pour juillet 2010: un projet de décret émanant du Gouvernement, relatif à la mise en œuvre du Protocole et comportant deux grandes parties: a) un objectif et des dates cibles, conformément à l'article 6; b) la description, conformément à l'article 7, de la responsabilité des institutions moldaves concernant les informations à fournir sur la conformité aux objectifs et le respect des délais fixés, y compris les mesures concrètes nécessaires pour réaliser les objectifs en question;

b) Au cours du projet: des rapports techniques dressant un état des lieux (par exemple, le cadre juridique, administratif et opérationnel ainsi que l'analyse de la situation environnementale et sanitaire) et décrivant les autres activités essentielles liées aux objectifs à atteindre;

c) Au cours du projet: la mise en place d'un cadre de concertation qui favorise la cohérence, l'harmonisation et l'intégration entre les différents secteurs et partenaires, tels que l'État, les ONG, la communauté scientifique, le secteur privé et le public;

d) Pour octobre 2010: une publication (en anglais, en moldave et en russe) et, au minimum, une brochure sur les activités liées au projet, à diffuser largement.

B. Ukraine

11. Les participants ont pris note des informations ci-après fournies par un représentant de la Norvège: a) un accord sur la mise en œuvre du projet centré sur la définition d'objectifs serait signé entre l'Ukraine et la Norvège le 15 juillet 2009; b) Israël avait accepté de le cofinancer; c) l'Institut norvégien de la recherche sur l'eau donnerait des conseils techniques; d) le Ministère ukrainien de l'environnement assurerait la coordination du projet.

12. Un représentant de l'Ukraine a indiqué que le premier ensemble d'indicateurs serait disponible à la fin de l'été 2009.

13. Au sujet du calendrier précis et des résultats du projet, les participants à la réunion ont noté (ou décidé) ce qui suit:

a) En avril 2009, le projet avait été lancé et l'Ukraine s'était engagée à fournir un accès aux données et à obtenir le concours des partenaires concernés. La Norvège avait accepté d'y contribuer financièrement et d'accorder une aide pour mettre au point des objectifs et faciliter la présentation de demandes de financement de projets à la BERD. Israël avait décidé d'offrir une aide financière et de faire bénéficier des experts ukrainiens de son expérience des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement;

b) L'Ukraine entendait adopter les principes de la directive-cadre de l'UE relative à l'eau, parallèlement aux principes fixés dans le Protocole;

c) Le projet comprendrait deux étapes: a) de mai à juillet 2010, mobilisation d'un groupe réunissant des responsables et des partenaires; b) d'août 2009 à décembre 2010, fixation d'objectifs;

d) Les principaux acteurs avaient été identifiés et l'état des lieux dressé; on allait bientôt commencer à déterminer les priorités. Il avait été procédé à la collecte systématique des données disponibles, qui provenaient d'organismes nationaux, de la littérature publiée sur le sujet et de projets locaux. La documentation sur l'état des lieux tenait compte du projet de lignes directrices concernant la fixation d'objectifs et l'établissement de rapports. Il était prévu d'organiser, le 15 juillet 2009, un atelier pour les

partenaires consacré à la vérification des données et aux questions de propriété. La Norvège contribuait à l'analyse des lacunes et au transfert de compétences.

14. Les participants ont noté que les services de santé et les organismes responsables de l'environnement partageaient une même responsabilité et ont félicité l'Ukraine pour son engagement à l'égard du projet. Ils ont souligné qu'il fallait définir uniquement des objectifs raisonnables et réalisables dans chaque pays.

IV. Nouvelles propositions de projet: état d'avancement des négociations en Arménie et au Kirghizistan

15. Depuis la première réunion du Mécanisme spécial, deux propositions de projet, l'une pour le Kirghizistan et l'autre pour l'Arménie, avaient vu le jour et étaient soumises pour examen au Mécanisme spécial. Toutes deux concernaient la fixation d'objectifs et de dates cibles conformément à l'article 6 du Protocole.

16. Les travaux relatifs au premier des deux projets proposés (Fixation d'objectifs et de dates cibles pour la gestion rationnelle de l'eau, l'approvisionnement en eau potable et la mise en place de moyens d'assainissement adéquats au Kirghizistan, conformément au Protocole sur l'eau et la santé) avaient commencé en 2008 dans le cadre du Dialogue sur les politiques nationales portant sur la gestion nationale intégrée des ressources en eau, mené au titre de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau. La proposition avait été mise au point avec l'aide de la CEE et du Coordonnateur pour le Mécanisme spécial du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS. Elle avait été approuvée à la réunion du Comité directeur kirghize pour le Dialogue sur les politiques nationales en juin 2009; le projet serait dirigé par le Département de l'eau, du Ministère kirghize de l'agriculture, de l'eau et des industries de transformation. Les principaux autres partenaires étaient les Ministères de la santé, des affaires étrangères, des finances et de la justice, les organismes nationaux responsables de la géologie et des ressources minérales, de la protection de l'environnement et des forêts, et des collectivités locales, l'entreprise Bishkekvodokanal, l'Académie nationale des sciences et des ONG. Le texte complet de la proposition peut être consulté sur le site http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm.

17. Les participants ont aussi pris note de la proposition de projet de l'Arménie visant à améliorer la santé dans ce pays en fixant des objectifs pour garantir la gestion durable de l'eau, l'accès à l'eau potable et la mise en place de moyens d'assainissement adéquats. Comme dans le cas du projet kirghize, cette proposition de projet s'inscrivait dans le cadre du Dialogue sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau, mené au titre de l'Initiative de l'UE dans le domaine de l'eau. Le projet arménien serait dirigé conjointement par le Ministère de la santé et le Ministère de la protection de la nature. Le texte complet de la proposition pouvait être consulté sur le site http://www.unece.org/env/water/meetings/documents_AHPFM.htm.

18. Les participants ont noté que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était prêt à coopérer tant avec le Kirghizistan qu'avec l'Arménie; car il gérait dans ces deux pays des projets susceptibles de contribuer à la fixation d'objectifs, ce qui pourrait donner lieu à un croisement d'expériences avec les projets soumis au titre du Protocole. Le responsable de pays de l'OMS avait largement contribué à l'établissement des deux propositions: à l'avenir, le réseau des bureaux de pays pourrait sans doute participer davantage à l'élaboration de propositions dans d'autres pays. Les participants à la réunion ont souligné qu'il importait d'associer les ONG à la conception des projets et à leur mise en œuvre, afin de mettre en place un cadre équitable et transparent dans lequel le public prendrait part aux décisions concernant les objectifs à atteindre et les dates cibles à fixer. Il a aussi été souligné que les comités directeurs du Dialogue sur les

politiques nationales devraient intervenir dans l'établissement des propositions de projets, de façon à mobiliser d'emblée toutes les parties prenantes et à superviser la mise en œuvre des projets.

19. Un représentant du secrétariat du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS a constaté que les aspects sanitaires avaient été pris en compte plus explicitement que dans les propositions de projets soumises en 2008 pour la République de Moldova et l'Ukraine. Certains participants ont fait remarquer que les propositions devaient être davantage centrées sur les questions d'assainissement au niveau local et comporter un volet sur l'éducation à l'hygiène.

V. Coopération avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et son fonds pour l'eau

20. La Présidente a communiqué aux participants des informations sur le Fonds pour l'eau qui allait être créé par la BERD. La Norvège s'était concertée avec celle-ci pour s'assurer que le Fonds compléterait et appuierait les projets soumis au titre du Mécanisme spécial. Le Fonds pourrait utilement contribuer à la réalisation des objectifs du Protocole, en facilitant l'accès aux ressources nécessaires en matière d'investissement pour atteindre ces objectifs. Il favoriserait du même coup la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et améliorerait la coordination entre les donateurs. La BERD, dont les investissements se caractérisaient par un niveau élevé de responsabilisation, avait une expérience avérée de la collaboration avec des projets soutenus par des donateurs.

21. Le représentant de la BERD a décrit les principaux critères d'utilisation du Fonds pour l'eau: les pays recevant une aide publique au développement pourraient en bénéficier et une réunion serait organisée chaque année pour rendre compte de l'avancement de chaque projet. Outre l'assistance technique et les aides à l'investissement envisageables, le Fonds viendrait en complément d'autres fonds. La BERD était en contact avec de nombreux donateurs. La configuration du Fonds était à l'étude et il était prévu de le lancer au deuxième semestre de 2009.

22. De l'avis général, le Fonds pour l'eau de la BERD serait un élément clef pour l'application du Protocole. Cependant, il ne financerait pas l'étape de la fixation d'objectifs, même si la BERD était disposée à participer à ce processus. La BERD envisageait plutôt de financer des projets de suivi, hormis ceux qui concernaient l'éducation ou les hôpitaux. L'approche concertée prévue permettrait aux municipalités d'emprunter à la BERD et aux donateurs d'accorder des aides à l'investissement qui renforceraient l'effet des prêts. Il fallait inciter les donateurs à investir et établir une liste des sources pour les projets concernant la fixation d'objectifs.

VI. Déclarations d'intérêt et travaux futurs

23. Un représentant de la Norvège a fait savoir que son pays envisageait de financer le projet concernant le Kirghizistan. Il a été annoncé que la Finlande étudierait la possibilité de financer le projet de l'Arménie.

24. Le représentant de la Géorgie a évoqué l'action entreprise par son pays pour mettre en œuvre le Protocole ainsi que son intention d'élaborer une proposition de projet à soumettre au Mécanisme spécial pour examen à sa réunion suivante. Le Gouvernement géorgien avait commencé à mettre en contact tous les organismes s'occupant des ressources en eau dans le pays. Il a été noté que des fonds affectés aux consultations au titre du Dialogue sur les politiques nationales pourraient être mis à profit pour aider la Géorgie à

préparer une proposition à l'intention du Mécanisme spécial, qui pourrait être prête vers le milieu de 2010.

25. La Présidente s'est interrogée sur l'opportunité d'un aperçu général des projets en cours menés dans différents pays. La difficulté était de trouver davantage de pays donateurs qui acceptent de contribuer au Mécanisme spécial. Les pays devaient appeler l'attention des donateurs bilatéraux sur le Protocole et éviter de donner lieu à une concurrence entre les fonds; il fallait par exemple assurer une coordination entre le réseau de l'OMS et celui du PNUD.

26. Les possibilités de financement des projets proposés par le Kirghizistan et l'Arménie ont été passées en revue. Il a notamment été suggéré: a) de présenter une demande à EuropeAid¹, b) de recenser les pays donateurs présents en Arménie et au Kirghizistan et de prendre contact avec eux; c) de faire appel aux bureaux de pays du PNUD et d'étudier la possibilité de mettre à profit des projets bénéficiant déjà d'un financement. Par ailleurs, le Coordonnateur du Mécanisme spécial étudierait les possibilités offertes par le programme RELEX de l'Union européenne.

VII. Date de la troisième réunion

27. La réunion suivante du Mécanisme spécial de facilitation des projets se tiendra en principe le 26 mai 2010, juste avant la troisième réunion du Groupe de travail de l'eau et de la santé, qui aura lieu les 27 et 28 mai 2010.

¹ L'Office de coopération *EuropeAid*, une des directions générales de la Commission européenne.